

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑳ Date de dépôt : 21.05.02.

㉑ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 28.11.03 Bulletin 03/48.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥⑦ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : EADS LAUNCH VEHICLES Société
anonyme — FR.

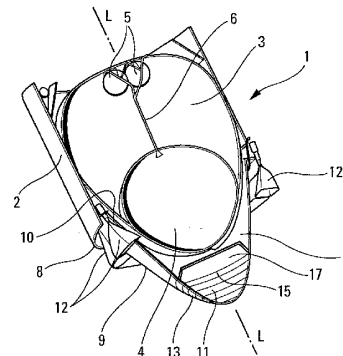
⑦② Inventeur(s) : CALABRO MAX.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : CABINET BONNETAT.

⑤④ MOTEUR A TUYERE A NOYAU CENTRAL POUR LANCEUR SPATIAL.

⑤⑦ - Moteur à tuyère à noyau central pour lanceur spatial.
- Selon la présente invention, la pointe (11) du noyau
central (7) est constituée par une structure déformable (13)
pouvant prendre soit une position repliée, soit une position
déployée.



La présente invention concerne un moteur à tuyère à noyau central pour lanceur spatial, du type connu dans la technique sous la dénomination "aerospike".

Un tel moteur, particulièrement approprié --quoique non exclusivement-- à la propulsion de l'étage supérieur d'un tel lanceur spatial est par exemple décrit dans le document AIAA 2001-3692 "Innovative Upper Stage Propulsion Concepts For Future Launchers" édité à l'occasion de la conférence et de l'exposition "37th AIAA/ASME/SAE/ASEE JPC Conference and Exhibit" qui ont eu lieu du 8 au 11 juillet 2001 à Salt Lake City (Etats-Unis d'Amérique - Etat de l'Utah).

Les particularités structurelles essentielles de ce moteur "aerospike" sont de présenter une tuyère à noyau central et des moyens générateurs de flux gazeux sous pression, adressant celui-ci sur la surface dudit noyau central. Ce noyau central est coaxial à l'axe longitudinal du moteur et il comporte une surface latérale fonctionnelle au moins approximativement à la forme d'un cône dont la base et le sommet sont respectivement disposés du côté dudit moteur et à l'opposé de celui-ci. Quant à eux, lesdits moyens générateurs de flux gazeux sous pression sont constitués par une pluralité de générateurs individuels qui sont répartis autour de l'axe du moteur, au voisinage de la base dudit noyau central. Ainsi, lesdits flux gazeux individuels desdits générateurs individuels frappent ladite surface latérale du noyau central, de sorte que celle-ci remplit l'office de paroi de tuyère pour ledit moteur.

Bien entendu, la poussée d'un tel moteur résulte de l'application, sur ladite surface fonctionnelle du noyau, de la pression exercée par lesdits flux gazeux et cette poussée est d'autant plus forte que cette surface

fonctionnelle est plus grande, de sorte que, pour un moteur déterminé, la poussée est d'autant plus forte que le noyau est plus long. Il en résulte qu'un moteur "aerospike" performant présente un encombrement longitudinal important, ce qui est fortement préjudiciable dans le domaine spatial.

5 La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient.

A cette fin, selon l'invention, le moteur pour lanceur spatial, notamment approprié à la propulsion de l'étage supérieur d'un tel lanceur, ledit moteur ayant un axe longitudinal et comportant :

- 10 - un noyau central, coaxial audit axe longitudinal et comportant une surface latérale fonctionnelle au moins approximativement à la forme d'un cône dont la base est disposée du côté du moteur ; et
- des moyens générateurs de flux gazeux sous pression, disposés à la périphérie de ladite base de la surface latérale fonctionnelle et engendrant des flux gazeux sous pression frappant ladite surface latérale
- 15 fonctionnelle, qui, ce ce fait, remplit l'office de paroi de tuyère pour ledit moteur,

est remarquable en ce que, du côté opposé à ladite base, la partie d'extrémité en pointe dudit noyau central est constituée par une structure déformable pouvant prendre :

- 20 • soit une position repliée, pour laquelle ladite pointe dudit noyau central est tronquée, la surface latérale dudit noyau central étant alors plus courte que ladite surface latérale fonctionnelle ;
- soit une position déployée, pour laquelle la surface latérale dudit noyau central correspond à ladite surface latérale fonctionnelle.

25 Ainsi, grâce à la présente invention, le moteur peut, en dehors de sa phase de fonctionnement, présenter une longueur limitée (position repliée de la structure déformable), alors que, en fonctionnement, ladite structure déformable est en position déployée et ledit moteur comporte le

noyau de forme et longueur appropriées à son bon fonctionnement, avec une impulsion spécifique élevée.

On remarquera que, du côté de sa pointe, ledit noyau est soumis à des contraintes thermomécaniques moindres que du côté de ladite base. Aussi, ladite structure déformable pourrait être du type vessie gonflable. Cependant, de préférence, ladite structure déformable comporte une paroi pliable, mais non extensible, qui, en position déployée, forme la pointe d'extrémité dudit noyau central opposée à ladite base. Cette paroi pliable peut comporter une pluralité d'anneaux, qui sont coaxiaux audit axe longitudinal et qui sont reliés les uns aux autres à la manière d'un accordéon par des lignes circulaires d'articulation. Une telle paroi pliable est de préférence réalisée à base de fibres de carbone, par exemple en un tissu de carbone sec ou en une moquette de carbone, doublé intérieurement d'une couche d'élastomère assurant l'isolation thermique et l'étanchéité. Ainsi, ladite structure déformable peut passer de sa position pliée à sa position déployée sous l'action d'un gaz sous pression.

On remarquera que, dans les moteurs à noyau central connu, le combustible et le comburant sont contenus dans des réservoirs, qui sont mis sous pression par un gaz (hélium) contenu dans au moins un troisième réservoir, et que ce troisième réservoir est généralement logé dans la pointe dudit noyau. Une telle disposition dudit troisième réservoir est donc gênante pour la mise en œuvre à plein effet de la présente invention. Aussi, selon une autre caractéristique du moteur conforme à l'invention, ledit troisième réservoir est logé dans l'un ou l'autre desdits réservoirs contenant le combustible et le comburant, respectivement. Ainsi, il libère l'espace intérieur de la pointe du noyau, qui peut ainsi être conformé en structure déformable pliable et déployable. De plus, il est avantageux d'utiliser le gaz dudit troisième réservoir pour actionner ladite paroi pliable décrite ci-dessus.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

5 La figure 1 est une coupe axiale en perspective d'un mode de réalisation du moteur pour lanceur spatial conforme à la présente invention, le noyau central dudit moteur étant représenté tronqué à son extrémité opposée à ce dernier.

La figure 2 est une vue semblable à celle de la figure 1, le noyau central étant déployé.

10 La figure 3 illustre, de façon schématique et simplifiée, un exemple de réalisation de structure déformable pour la partie d'extrémité dudit noyau central, ladite structure étant représentée repliée.

La figure 4 montre ladite partie d'extrémité en position déployée.

15 La figure 5 est une coupe schématique, à plus grande échelle, donnant un exemple de réalisation de la paroi dont est constituée la structure déformable des figures 3 et 4.

20 Le moteur 1 pour lanceur spatial, conforme à la présente invention et représenté schématiquement sur les figures 1 et 2, présente un axe longitudinal L-L et comporte une enveloppe cylindrique creuse 2, à l'intérieur de laquelle sont logés un réservoir de combustible 3 (à base d'hydrogène) et un réservoir de comburant 4 (à base d'oxygène). En réalité, le réservoir de comburant 4 se trouve à l'intérieur du réservoir de combustible 3. Il en est de même de deux réservoirs 5 en forme de sphères, contenant un gaz sous pression (hélium) et chargé de mettre sous pression les
25 réservoirs 3 et 4, grâce à des conduits comme celui portant la référence 6.

Le moteur 1 comporte de plus un noyau central 7, coaxial audit axe longitudinal et faisant saillie hors de ladite enveloppe creuse 2, à travers l'ouverture arrière ouverte 8 de celle-ci. Le noyau central 7 présente

une surface latérale fonctionnelle 9, au moins approximativement en forme de cône dont la base 10 est disposée du côté dudit moteur. Sur la figure 2, la pointe 11 dudit noyau central 7, opposée à ladite base 10, est représentée de forme arrondie.

5 Autour de la base 10 du noyau 7 sont répartis périphériquement une pluralité de générateurs de gaz 12, dont chacun d'eux engendre un flux gazeux sous pression individuel apte à frapper ladite surface latérale fonctionnelle 9. La surface latérale fonctionnelle 9 du noyau 7 fait donc office de paroi de tuyère pour le moteur 1.

10 Comme cela est illustré par les figures 1 et 2, la pointe 11 du noyau central 7, est constituée par une structure déformable pouvant prendre :

- soit une position repliée (figure 1) pour laquelle ledit noyau central 7 est tronqué du côté opposé à la base 10, ledit noyau central 7 étant
15 ainsi raccourci et présentant une surface latérale plus petite que ladite surface latérale fonctionnelle 9 ;
- soit une position déployée (figure 2) pour laquelle ledit noyau central prend sa configuration fonctionnelle

Sur les figures 3 et 4, on a représenté schématiquement un mode
20 de réalisation préféré pour la structure déformable de ladite pointe 11. Celle-ci comporte une paroi pliable, mais non extensible 13, constituée d'une pluralité d'anneaux concentriques 13.1 à 13.6 qui sont reliés les uns aux autres, à la manière d'un accordéon, par des lignes de pliage 14.1 à 14.5. De plus, l'anneau le plus grand 13.1 est articulé de façon étanche,
25 par une ligne de pliage 15, au bord de l'ouverture 15 d'un carter 17 raccordé à la paroi latérale 9, tandis que l'anneau le plus petit 13.6 est obturé par une portion de paroi 18.

En position repliée (voir figures 1 et 3), la paroi pliable 13 est logée entièrement dans le carter 17, alors qu'en position déployée (voir figu-

res 2 et 4), la paroi pliable 13 est entièrement disposée à l'extérieur du carter 17 et présente la forme de la pointe 11.

5 Le passage de la paroi 13 de sa position dépliée à sa position déployée est avantageusement obtenu par introduction d'un gaz sous pression dans le carter 17, à travers un orifice 19 de celui-ci, comme cela est symbolisé schématiquement par la flèche 20. Ce gaz sous pression provient, par exemple et avantageusement, desdits réservoirs 5.

10 La paroi pliable 13 peut être constituée par au moins une couche 21 d'un tissu de carbone sec ou une moquette de carbone, doublée intérieurement par au moins une couche 28 d'étanchéité et de protection thermique, par exemple, en un élastomère (voir la figure 5). Les anneaux 13.1 à 13.6 et les lignes de pliage 14.1 à 14.5 sont marqués dans la paroi 13, à la fabrication de celle-ci.

REVENDEICATIONS

1. Moteur (1) pour lanceur spatial, notamment approprié à la propulsion de l'étage supérieur d'un tel lanceur, ledit moteur (1) ayant un axe longitudinal (L-L) et comportant :

- 5 - un noyau central (7), coaxial audit axe longitudinal (L-L) et comportant une surface latérale fonctionnelle (9) au moins approximativement à la forme d'un cône dont la base (10) est disposée du côté du moteur ; et
- des moyens (12) générateurs de flux gazeux sous pression, disposés à la périphérie de ladite base (10) de la surface latérale fonctionnelle (9) et engendrant des flux gazeux sous pression frappant ladite surface latérale fonctionnelle (9), qui, de ce fait, remplit l'office de paroi de tuyère pour ledit moteur (1),
- 10

caractérisé en ce que, du côté opposé à ladite base (10), la pointe d'extrémité (11) dudit noyau central (7) est constituée par une structure déformable (13) pouvant prendre :

15

- soit une position repliée, pour laquelle ledit noyau central (7) est tronqué du côté opposé à ladite base (10), la surface latérale dudit noyau central étant alors plus courte que ladite surface latérale fonctionnelle (9) et présentant une surface latérale plus petite que cette dernière ;
 - soit une position déployée, pour laquelle la surface latérale dudit noyau central (7) correspond à ladite surface latérale fonctionnelle (9).
- 20

2. Moteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite structure déformable est du type vessie gonflable.

25 3. Moteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite structure déformable comporte une paroi pliable (13), mais non extensible, qui, en position déployée, forme la pointe d'extrémité (11) dudit noyau central (7) opposée à ladite base (10).

4. Moteur selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite paroi pliable (13) comporte une pluralité d'anneaux concentriques (13.1 à 13.6) reliés les uns aux autres, à la manière d'un accordéon par des lignes circulaires d'articulation (14.1 à 14.5).

5 5. Moteur selon l'une des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que ladite paroi pliable (13) est réalisée à base de fibres de carbone.

6. Moteur selon la revendication 5, caractérisé en ce que ladite paroi pliable (13) est doublée d'au moins une
10 couche d'élastomère (22).

7. Moteur selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que ladite paroi pliable (13) passe de la position pliée à la position déployée sous l'action d'un gaz sous pression.

8. Moteur selon la revendication 7, comportant un premier et un
15 second réservoirs (3, 4) contenant respectivement un combustible et un comburant, lesdits réservoirs (7, 4) étant mis sous pression par un gaz contenu dans au moins un troisième réservoir (5), caractérisé en ce que ledit gaz sous pression actionnant ladite paroi pliable (13) provient dudit troisième réservoir (5).

20 9. Moteur selon l'une des revendications 1 à 8, comportant un premier et un second réservoirs (3, 4) contenant respectivement un combustible et un comburant, lesdits réservoirs (7, 4) étant mis sous pression par un gaz contenu dans au moins un troisième réservoir (5), caractérisé en ce que ledit troisième réservoir (5) est logé dans ledit pre-
25 mier réservoir (3) contenant le combustible.

10. Moteur selon l'une des revendications 1 à 8, comportant un premier et un second réservoirs (3, 4) contenant respectivement un combustible et un comburant, lesdits réservoirs (7, 4) étant mis sous pression par un gaz contenu dans au moins un troisième réservoir (5),

caractérisé en ce que ledit troisième réservoir (5) est logé dans ledit second réservoir (4) contenant le comburant.

1/2

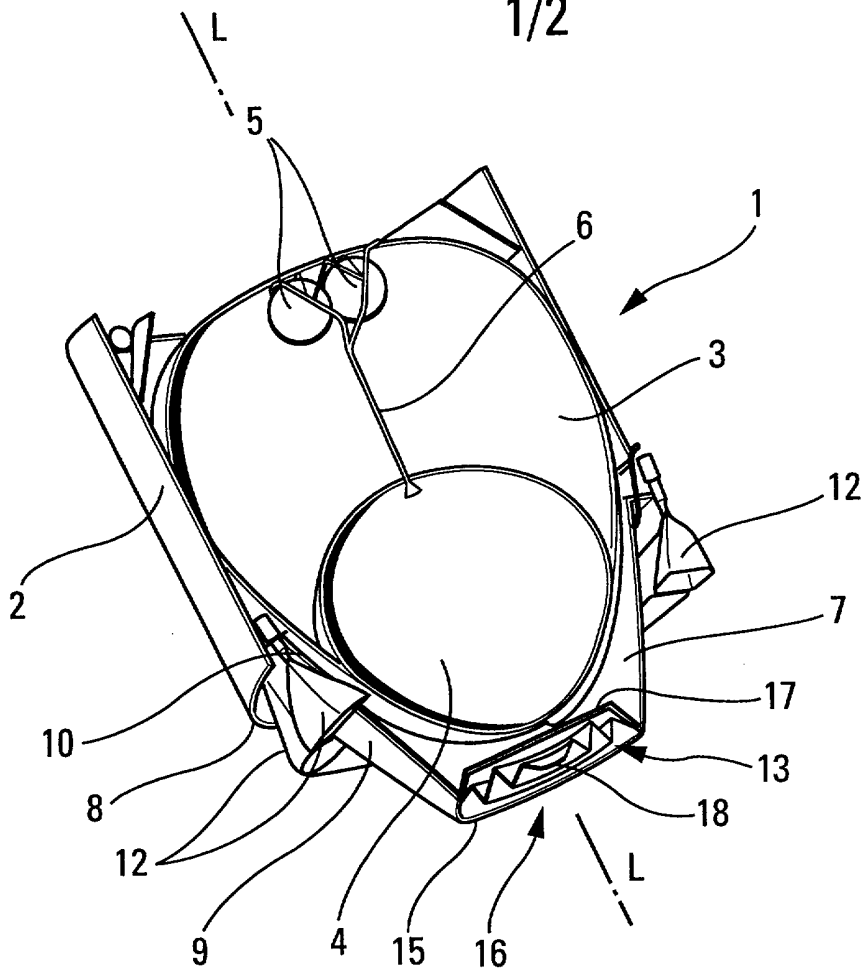


Fig. 1

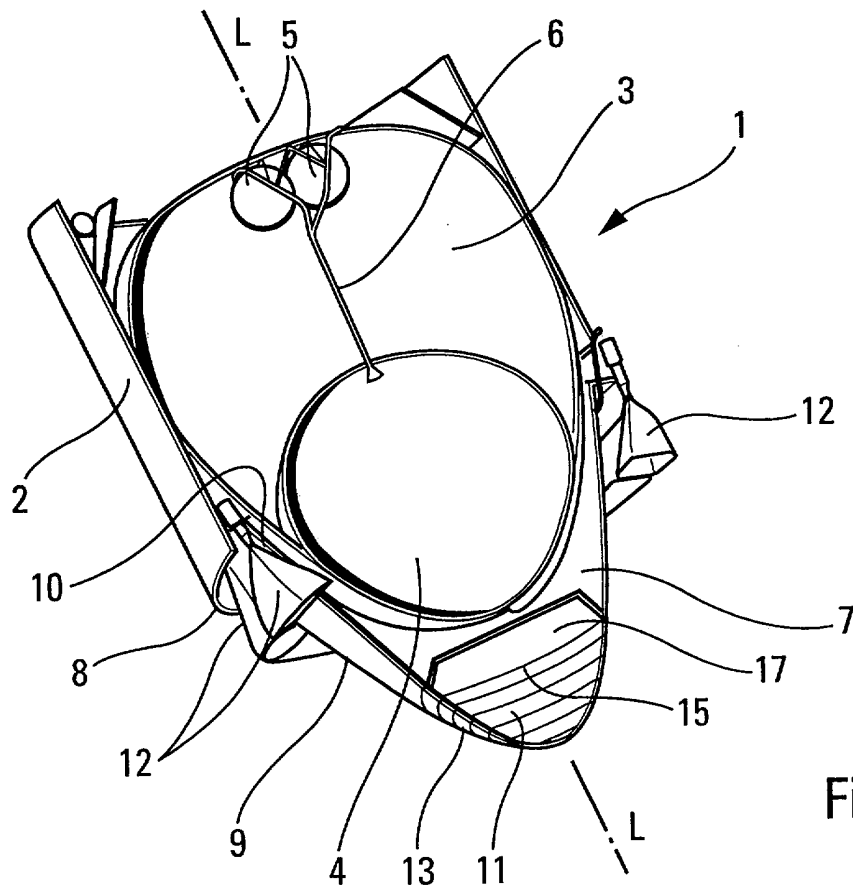


Fig. 2

2/2

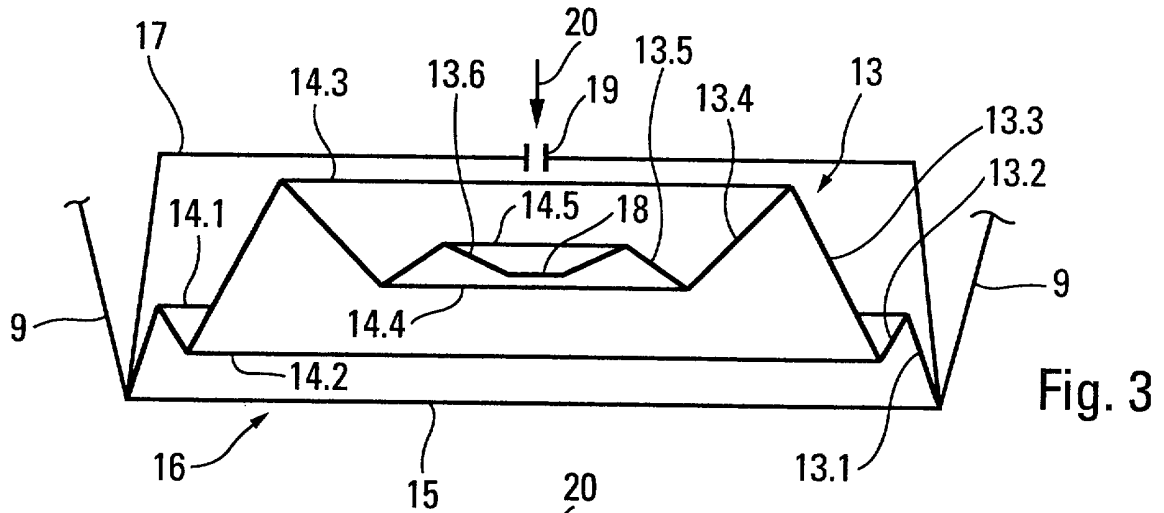


Fig. 3

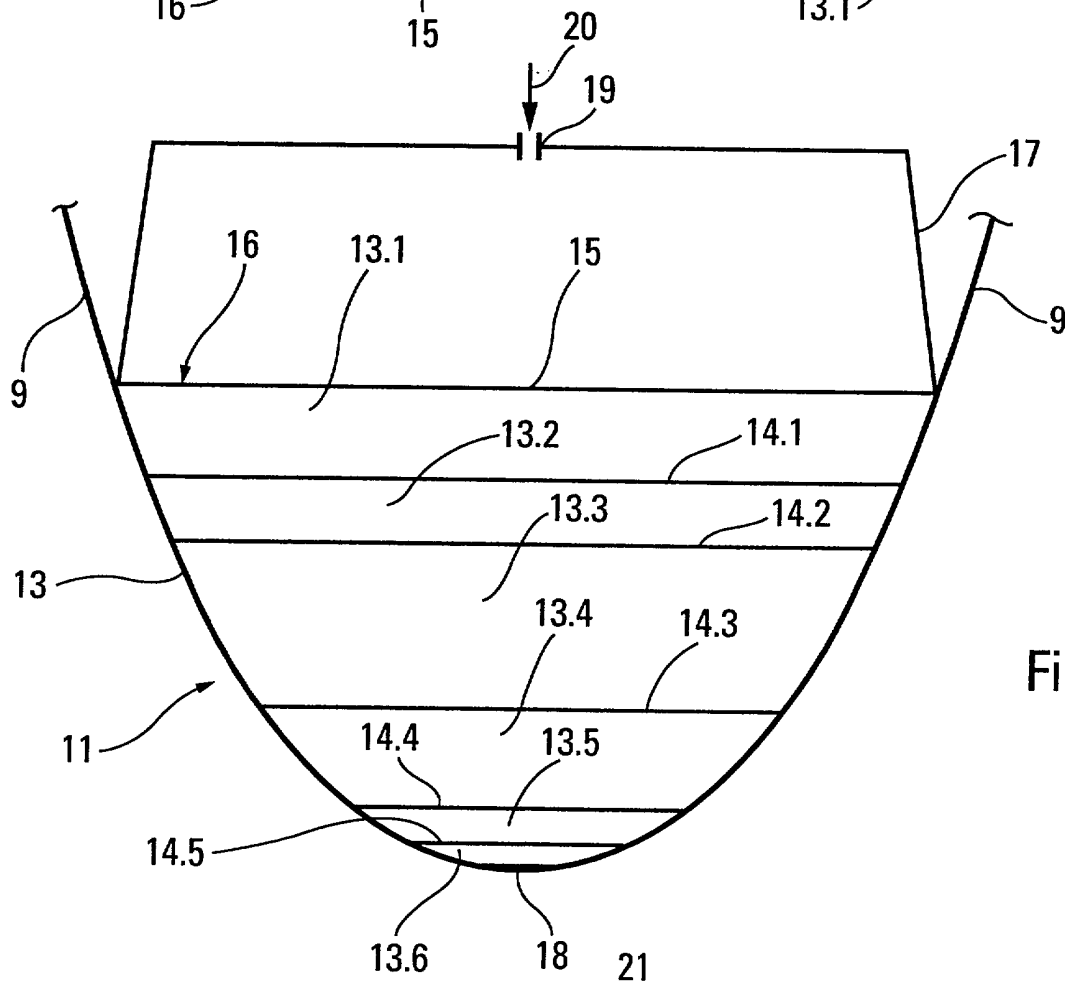


Fig. 4

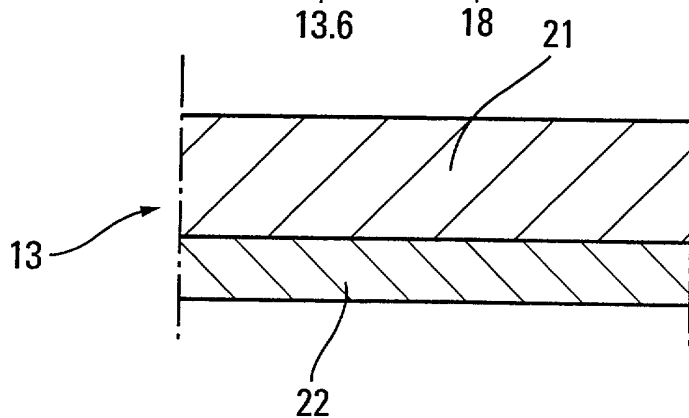


Fig. 5

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 617875
FR 0206155

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 1 460 610 A (SNECMA) 4 mars 1966 (1966-03-04)	1	F02K9/97
Y	* revendications 1,2 *	2-7	
Y	US 3 482 783 A (NEBIKER FRED R ET AL) 9 décembre 1969 (1969-12-09)	2-7	
A	* le document en entier *	1	
Y	FR 2 422 831 A (AEROSPATIALE) 9 novembre 1979 (1979-11-09)	2-7	
A	* le document en entier *	1	
Y	EP 0 018 300 A (AEROSPATIALE) 29 octobre 1980 (1980-10-29)	2-7	
A	* le document en entier *	1	
A	HAGEMANN G ET AL: "ADVANCED ROCKET NOZZLES" JOURNAL OF PROPULSION AND POWER, AMERICAN INSTITUTE OF AERONAUTICS AND ASTRONAUTICS. NEW YORK, US, vol. 14, no. 5, 1 septembre 1998 (1998-09-01), pages 620-634, XP000778443 ISSN: 0748-4658		
			F02K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
10 février 2003		Iverus, D	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0206155 FA 617875**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **10-02-2003**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1460610	A	04-03-1966	AUCUN	
US 3482783	A	09-12-1969	AUCUN	
FR 2422831	A	09-11-1979	FR 2422831 A1	09-11-1979
			DE 2903098 A1	09-08-1979
			GB 2013787 A ,B	15-08-1979
			IT 1110084 B	23-12-1985
EP 0018300	A	29-10-1980	FR 2455183 A2	21-11-1980
			DE 3060329 D1	09-06-1982
			EP 0018300 A1	29-10-1980